|  |
| --- |
| **BURKINA FASO****Unité- Progrès- Justice** |
| **MINISTERE DE L’AGRICULTURE****DE L’HYDRAULIQUE****ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES** | **MINISTERE DES RESSOURCES** **ANIMALES** | **MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE** |
| **COMMISSION THEME** |

Journée Nationale du Paysan

*(15ème édition, 2011)*

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEME**

**BILAN DES ENGAGEMENTS DE LA 14ème EDITION DE LA JOURNEE NATIONALE DU PAYSAN SYNTHESE**

**Avril 2011**

**Table des matières**

[INTRODUCTION 3](#_Toc318299295)

[I. RAPPEL DES ENGAGEMENTS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 14ème JNP 3](#_Toc318299296)

[1.1. ENGAGEMENTS PRIS 3](#_Toc318299297)

[1.1.1. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur agriculture 3](#_Toc318299298)

[1.1.2. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur ressources halieutiques 3](#_Toc318299299)

[1.1.3. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur ressources animales 3](#_Toc318299300)

[1.1.4. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur environnement 3](#_Toc318299301)

[1.2. RESOLUTIONS PRISES 3](#_Toc318299302)

[1.3. RECOMMANDATIONS PRISES 3](#_Toc318299303)

[II. SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS PRISES 3](#_Toc318299304)

[2.1.Situation de la mise en œuvre des engagements pris 3](#_Toc318299305)

[2.1.1. Sous-secteur agriculture 3](#_Toc318299306)

[2.1.1.1. Mobiliser la contribution financière pour la gestion et l’entretien des points d’eau potable 3](#_Toc318299307)

[2.1.1.2. Exploiter toutes les superficies aménagées 3](#_Toc318299308)

[2.1.1.3. Sensibiliser sur la loi 034 portant régime foncier en milieu rural 3](#_Toc318299309)

[2.1.1.4. Appliquer les textes en matière de protection des berges (délimitation, reboisement, etc.) 3](#_Toc318299310)

[2.1.1.5. Contribuer en nature et en espèces pour la réalisation des aménagements 3](#_Toc318299311)

[2.1.2. Sous-secteur ressources halieutiques 3](#_Toc318299312)

[2.1.2.1. Augmenter la production du poisson de 25% 3](#_Toc318299313)

[2.1.2.2. Mettre en place un groupement de pêcheurs par plan d’eau pérenne existant 3](#_Toc318299314)

[2.1.2.3. Mettre en place une structure faîtière nationale des pêcheurs 3](#_Toc318299315)

[2.1.2.4. Former les acteurs pour la promotion de l’aquaculture 3](#_Toc318299316)

[2.1.2.5. Respecter les normes de pêche sur l’ensemble des barrages 3](#_Toc318299317)

[2.1.3. Sous-secteur ressources animales 3](#_Toc318299318)

[2.1.3.1. Produire6 500 000 bottes de foin de 10 kg 3](#_Toc318299319)

[2.1.3.2. Vacciner 18 000 000 têtes de volaille contre la maladie de Newcastle 3](#_Toc318299320)

[2.1.3.3. Collecter et transformer 4 000 000 de litres de lait 3](#_Toc318299321)

[2.1.3.4. Produire 45 000 tonnes de viande contrôlée. 3](#_Toc318299322)

[2.1.4. Sous-secteur environnement 3](#_Toc318299323)

[2.1.4.1. Promouvoir la lutte mécanique contre les végétaux aquatiques envahissants (jacinthe, typha, etc.) 3](#_Toc318299324)

[2.1.4.2. Promouvoir 04 espèces pourvoyeuses de Produits Forestiers Non Ligneux adaptées à la protection des berges 3](#_Toc318299325)

[2.1.4.3. Mettre en place une unité de suivi et d’information des acteurs sur les conditions d’utilisation et d’élimination des emballages vides et/ou produits non utilisés ou périmés 3](#_Toc318299326)

[2.1.4.4. Protéger 200 km de berges des plans et cours d’eau. 3](#_Toc318299327)

[2.2. Situation de la mise en œuvre des résolutions prises 3](#_Toc318299328)

[2.2.1. S’engager au respect de la zone de servitude des plans d’eau et cours d’eau selon l’usage 3](#_Toc318299329)

[2.2.2. Contribuer à la sensibilisation des acteurs et à la mise en place des Comités Locaux de l’Eau (CLE) tout en visant l’équité dans leurs compositions, et contribuer à l’entretien courant des ouvrages hydrauliques 3](#_Toc318299330)

[2.2.3. Organiser des séances de restitution des résultats en général et en particulier les engagements pris lors de la 14èmeJNP à la base 3](#_Toc318299331)

[2.2.4. Contribuer à la lutte contre l’ensablement des cours d’eau et des retenues d’eau liés aux exploitations anarchiques agro-sylvo-pastorales 3](#_Toc318299332)

[2.2.5. Contribuer à la réduction de la pollution des cours d’eau et des nappes phréatiques due à l’utilisation des pesticides dans l’agriculture, et à l’exploitation minière et industrielle 3](#_Toc318299333)

[2.3. Situation de la mise en œuvre des recommandations prises 3](#_Toc318299334)

[2.3.1. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie en matière d’hydraulique pastorale 3](#_Toc318299335)

[2.3.2. Diffuser, vulgariser et appliquer effectivement les textes réglementaires (gestion de l’eau, pastoralisme, pollution etc.) 3](#_Toc318299336)

[2.3.3. Rendre opérationnelle la police de l’eau 3](#_Toc318299337)

[2.3.4. Réhabiliter les barrages dégradés ou sinistrés 3](#_Toc318299338)

[2.3.5. Matérialiser et faire respecter les couloirs d’accès à l’eau pour le bétail 3](#_Toc318299339)

[2.3.6. Renforcer les capacités des producteurs sur les adaptations aux changements climatiques 3](#_Toc318299340)

[III. ANALYSE DES ECARTS OBSERVES 3](#_Toc318299341)

[3.1. Analyse des écarts pour les engagements pris 3](#_Toc318299342)

[3.1.1. Analyse des écarts dans le sous-secteur de l’agriculture 3](#_Toc318299343)

[3.1.2. Analyse des écarts dans le sous-secteur des ressources halieutiques 3](#_Toc318299344)

[3.1.3. Analyse des écarts dans le sous-secteur des ressources animales 3](#_Toc318299345)

[3.1.4. Analyse des écarts dans le sous-secteur de l’environnement 3](#_Toc318299346)

[3.2. Analyse des écarts pour les résolutions prises 3](#_Toc318299347)

[3.3. Analyse des écarts pour les recommandations prises 3](#_Toc318299348)

[CONCLUSION 3](#_Toc318299349)

# INTRODUCTION

La 14ème édition de la JNP, qui s’est déroulée les 03, 04 et 05 mars 2010 à Ziniaré, chef-lieu de la Région du Plateau Central sous le thème « Mobilisation et optimisation des ressources en eau pour un développement durable ». Elle a été précédée d’un CASEM conjoint des 3 ministères en charge du développement rural (MAHRH, MECV, MRA) élargi au Ministère des Mines, des Carrières et de l’Energie (MMCE), le 15 février 2010 dans la salle des Banquets de Ouaga2000.

Elle a été l’occasion pour les acteurs du monde rural de passer au peigne fin, l’ensemble des problématiques de mobilisation de mobilisation et de l’optimisation de l’utilisation des ressources en eau.

Aussi, les préoccupations majeures des producteurs au cours de la 14ème édition de la JNP ont-elles essentiellement portées sur :

* l’insuffisance des points d’eau et mauvais état de ceux qui existent
* la mauvaise gestion des points d’eau existants
* l’insuffisance d’eau en quantité et en qualité pour l’alimentation humaine
* l’occupation des berges

Au regard de ces préoccupations, des résolutions et recommandations ont été prises à l’endroit des différents acteurs.

Le présent rapport qui fait le point des engagements pris par les différents acteurs s’articule autour des points ci-après :

1. Rappel des engagements, résolutions et recommandations de la 14ème JNP ;
2. Situation de la mise en œuvre des engagements, résolutions et recommandations ;
3. Analyse des écarts observés ;
4. Effets et/ou extras obtenus ;
5. Enseignements et recommandations.

# I. RAPPEL DES ENGAGEMENTS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 14ème JNP

## 1.1. ENGAGEMENTS PRIS

Dix-huit engagements tout sous-secteur d’activités ont été pris par les différents acteurs lors de la 14ème édition de la JNP.

### 1.1.1. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur agriculture

Au terme de la 14ème édition de la JNP, les différents acteurs du sous-secteur s’engagent à :

1. Mobiliser la contribution financière pour la gestion et l’entretien des points d’eau potable ;
2. Exploiter toutes les superficies aménagées ;
3. Sensibiliser sur la loi 034 portant régime foncier en milieu rural ;
4. Appliquer les textes en matière de protection des berges (délimitation, reboisement, etc.) ;
5. Contribuer en nature et en espèces pour la réalisation des aménagements.

### 1.1.2. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur ressources halieutiques

Les différents acteurs du sous-secteur des ressources halieutiques s’engagent à :

1. Augmenter la production du poisson de 25% ;
2. Mettre en place un groupement de pêcheurs par plan d’eau pérenne existant ;
3. Mettre en place une structure faîtière nationale des pêcheurs ;
4. Former les acteurs pour la promotion de l’aquaculture ;
5. Respecter les normes de pêche sur l’ensemble des barrages.

### 1.1.3. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur ressources animales

Au titre du sous-secteur des ressources animales, les acteurs s’engagent à :

1. Produire 6 500 000 bottes de foin de 10 kg ;
2. Vacciner 18 000 000 têtes de volaille contre la maladie de Newcastle ;
3. Collecter et transformer 4 000 000 de litres de lait ;
4. Produire 45 000 tonnes de viande contrôlée.

### 1.1.4. Engagements pris par les acteurs du Sous-secteur environnement

Pour le sous-secteur de l’environnement, les acteurs s’engagent à :

1. Promouvoir la lutte mécanique contre les végétaux aquatiques envahissants (jacinthe, typha, etc.) ;
2. Promouvoir 04 espèces pourvoyeuses de Produits Forestiers Non Ligneux adaptées à la protection des berges ;
3. Mettre en place une unité de suivi et d’information des acteurs sur les conditions d’utilisation et d’élimination des emballages vides et/ou produits non utilisés ou périmés ;
4. Protéger 200 km de berges des plans et cours d’eau.

## 1.2. RESOLUTIONS PRISES

Au terme de la 14èmeédition de la JNP, les résolutions ci-après ont été prises par les différents acteurs :

1. S’engager au respect de la zone de servitude des plans d’eau et cours d’eau selon l’usage ;
2. Contribuer à la sensibilisation des acteurs et à la mise en place des Comités Locaux de l’Eau (CLE) tout en visant l’équité dans leurs compositions, et contribuer à l’entretien courant des ouvrages hydrauliques ;
3. Organiser des séances de restitution des résultats en général et en particulier les engagements pris lors de la 14èmeJNP à la base ;
4. Contribuer à la lutte contre l’ensablement des cours d’eau et des retenues d’eau liés aux exploitations anarchiques agro-sylvo-pastorales ;
5. Contribuer à la réduction de la pollution des cours d’eau et des nappes phréatiques due à l’utilisation des pesticides dans l’agriculture, et à l’exploitation minière et industrielle.

## 1.3. RECOMMANDATIONS PRISES

Cinq recommandations ont sanctionnées la 14ème édition de la JNP :

1. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie en matière d’hydraulique pastorale ;
2. Diffuser, vulgariser et appliquer effectivement les textes réglementaires (gestion de l’eau, pastoralisme, pollution etc.) ;
3. Rendre opérationnelle la police de l’eau ;
4. Réhabiliter les barrages dégradés ou sinistrés ;
5. Matérialiser et faire respecter les couloirs d’accès à l’eau pour le bétail ;
6. Renforcer les capacités des producteurs sur les adaptations aux changements climatiques.

# II. SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS PRISES

## 2.1.Situation de la mise en œuvre des engagements pris

### 2.1.1. Sous-secteur agriculture

#### 2.1.1.1. Mobiliser la contribution financière pour la gestion et l’entretien des points d’eau potable

En 2010, 2 boulis, 4 mares et 28 forages pastoraux ont été réalisés avec le budget de l’Etat et la contribution d’autres partenaires dans les zones pastorales aussi bien que sur des axes de transhumance dont 677 km ont été tracés et 1282 km identifiés.

#### 2.1.1.2. Exploiter toutes les superficies aménagées

En 2010, 540 ha de grands périmètres irrigués et 2710 ha de bas-fonds ont fait l’objet d’aménagement et/ou de réhabilitation dont deux mille huit (2008) ha de terre ont été mis en valeur.

#### 2.1.1.3. Sensibiliser sur la loi 034 portant régime foncier en milieu rural

Les actions ci-après ont été réalisées :

* Adoption des huit décrets d’application de la Loi 34 portant Régime Foncier Rural par le gouvernement le 23 juin 2010 ;
* Diffusion de la PNSFMR à travers soixantedix-sept (77) ateliers organisés dans les communes rurales et de la Loi 34 à travers l’organisation de deux cent soixante-trois (263) ateliers communaux et de treize (13) ateliers régionaux au profit de l’administration, seize(16) ateliers au profit des exploitants installés sur les périmètres aménagés et cinq (05) émissions radio et télé ont été diffusées dans les radios locales sur les textes fonciers.

#### 2.1.1.4. Appliquer les textes en matière de protection des berges (délimitation, reboisement, etc.)

A COMPLETER

#### 2.1.1.5. Contribuer en nature et en espèces pour la réalisation des aménagements

Les populations des provinces des régions du Sahel, du Nord, du Centre Nord, du Plateau Central, de la province du Bazega au Centre Sud, de la province de Kouritenga au Centre Est, et des provinces du Boulkiemdé et du Sanguié au Centre-Ouest ont contribués à la réalisation des aménagements à travers la composante 3 « Appui au Développement rural » du programme de Pays du PAM exécutées par le SP/PAM.

Ainsi, conformément à l’approche « vivre contre travail » pour soutenir les producteurs pendant la période de soudure alimentaire dans leur activités de lutte contre la dégradation des ressources naturelles, une quantité de’ 1 477,037 tonnes de vivres ont été distribuées aux populations. Cet appui alimentaire est composé de 1 148,5 tonnes de sorgho), 231,4 tonnes de haricot et 97,137 tonnes Huile ont permis l’aménagement de 2 017 ha de bas-fonds soit un taux d’exécution de 60%.

### 2.1.2. Sous-secteur ressources halieutiques

#### 2.1.2.1. Augmenter la production du poisson de 25%

Les principales activités suivantes ont été réalisées:

* L’élaboration d’une Politique Nationale pêche et aquaculture
* l’élaboration d’une nouvelle stratégie nationale de développement durable des ressources halieutiques à l’horizon 2025 ;
* l’élaboration d’un plan d’actions de la filière poisson 2011-2015 ;
* le lancement et le suivi de l’étude visant à définir un statut qui permette la valorisation optimale et durable des investissements de l’ex-projet PEP ;
* la réalisation de l’étude sur la privatisation du CADIPP ;
* la mise en place et l’opérationnalisation d’une Unité moderne de transformation de poisson marchand ainsi que la transformation de 4 tonnes de poisson marchand.
* la production de 185 tonnes d’aliments pour poisson ;
* la production de 35 tonnes en 2010 et 51 tonnes en 2011 de poissons marchands en aquaculture.
* la production de 7 976 tonnes de poisson en pêche de capture ;
* la production de 100 000 larves de poisson chat ;
* la production de 8 273 000 alevins ;
* la réhabilitation de 7 anciennes unités de pisciculture ;
* l’installation de 19nouvellesunités d’enclos ;
* démarrage des travaux de construction de l’alevinière de Yacouta (Séno),
* la réhabilitation partielle des étangs de l’alevinière de BilangaYangha (Gnagna), et celle de bâtiments et d’étangs de la station de Bazéga) ;
* la réalisation de 12 sites d’aquaculture extensive avec l’aménagement de 18 étangs communautaires dans les régions des Cascades, Centre-Ouest, Centre-Sud, Est, Hauts-Bassins ;
* l’empoissonnement de 24 plans d’eau en vue d’améliorer la productivité et la production piscicole ;
* le renforcement des capacités de405 producteurs en aquaculture ;
* la formation de 4 agents en techniques pratiques de reproduction assistée du poisson chat;
* la formation en aquaculture et aspects règlementaires pour 14 agents des 13 directions régionales du Ministère de l’Agriculture
* la formation de 60 producteurs de riz de la Vallée du Kou et du Sourou et 16 agents d’encadrement de la DRAHRH de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins et du plateau Central à la rizipisciculture ;
* la réalisation de tests sur l’élevage piscicole (pisciculture en étangs et dans les casiers rizicoles / rizipisciculture, production d’aliments pour poissons) ;
* la promotion de l’entreprenariat dans le domaine aquacole à travers l’octroi de 7 autorisations et l’appui en alevins ;
* la formation de 462 pêcheurs en technologie d’engins de pêche ;
* la vente de 6 427 pièces d’intrants de pêche;
* la sensibilisation de 140 acteurs sur les techniques et l’importance de l’aquaculture durable au Burkina Faso ;
* la réalisation de l’alevinière de Poa avec dix (10) bassins;
* la production de 35 360 barres de glace pour la conservation du poisson frais afin de mettre à la disposition du consommateur des produits de bonne qualité ;
* la formation de 228 femmes en techniques de transformation des produits halieutiques ;
* la formation de 70 agents de pesées ;
* la relecture de dix textes règlementaires sur la pêche et l’aquaculture et la création des régies et leur soumission pour adoption;
* la ventilation de 6700 nouveaux permis de pêche;
* l’accréditation de 52 véhicules;
* la collecte de 49 010 725 FCFA en 2010 et 65 932 785 FCFA en 2011 de recettes pêche et aquaculture.

Comme mesures d’accompagnement, le gouvernement a apporté les appuis suivants :

* Empoissonnement de 64 plans d’eau pour augmenter la productivité ;
* Formation de 1 187 pêcheurs sur la gestion des ressources halieutiques et sur la technologie des engins de pêche ; cette formation a permis de renforcer leurs capacités de l’exploitation responsable de ces ressources ;
* Dotation des pêcheurs en matériel de pêche et d’aquaculture (filets pour pêche, filets pour enclos, hameçon, bobine) à travers les directions Régionales de l’Agriculture, de l’Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) acquis au budget de l’Etat pour un montant de 31 821 650 FCFA ; ce matériel devrait permettre de renforcer l’effort de pêche et les capacités de production de poisson en aquaculture.

En plus des efforts des communautés de pêche et d’aquaculture elles-mêmes, ces différentes mesures ont permis de produire environ 14 820 tonnes de poissons sur 15 000 tonnes attendues soit un taux de réalisation de 99%.

#### 2.1.2.2. Mettre en place un groupement de pêcheurs par plan d’eau pérenne existant

Il existe au moins un groupement de pêche sur chacun des 400 plans d’eau pérenne mais 334 groupements sont reconnus et disposent d’un agrément. L’atteinte de cet objectif peut être de 100% si on tient compte de leur reconnaissance officielle.

#### 2.1.2.3. Mettre en place une structure faîtière nationale des pêcheurs

On dénombre 30 unions départementales, provinciales et régionales. Ces unions à la base ont permis de mettre en place une Union Nationale des Pêcheurs de Burkina Faso (UNPBF) le 17 juin 2010 et reconnu par l’arrêté N°0000135/MATD/RCEN/PKAD/HC/SG/DASE du 22 juillet 2010. Cet objectif est atteint à 100%. Il existe également une Union Nationale des Transformatrices de Poissons ;

#### 2.1.2.4. Former les acteurs pour la promotion de l’aquaculture

405 acteurs ont été formés sur les techniques d’élevage piscicole ;

En plus des activités de sensibilisation ont été menées et ont touché 590 acteurs.

#### 2.1.2.5. Respecter les normes de pêche sur l’ensemble des barrages

Dans le cadre du respect des normes de pêche, les actions suivantes ont été menées :

* 7 250 nouveaux permis ont été mis à la disposition de 11 région et des 04 PAIE ;
* 14 agents des DRAHRH ont été formé sur les textes réglementaires de la gestion des ressources halieutiques ;
* Une (01) police piscicole d’envergure a été conduite (25 – 29 octobre 2010) pendant une semaine sur le lac de barrage de la kompienga, ce qui a permis d’appréhender 34 pêcheurs, 13 transformatrice et un mareyeur tous, non munis de titre d’exploitation. L’opération a rapporté au trésor public la somme de 1 528 500F CFA ;
* Elaboration d’un dispositif de surveillance des plans d’eau.
*

### 2.1.3. Sous-secteur ressources animales

#### 2.1.3.1. Produire6 500 000 bottes de foin de 10 kg

En 2010, 4 302 397 bottes de 10 kg en moyenne ont été réalisées dans les 13 régions soit un taux de réalisation de 66%. Par rapport aux réalisations du même engagement à la 13ème édition qui étaient de 6.484.790 (108%), on a une régression assez considérable de 42 points.

Cependant, le présent taux réalisé a été rendu possible grâce entre autreà la mise à disposition des producteurs du matériel de fauche et de conservation du fourrage par le MRA. Au cours de la campagne donc, les matériels suivants ont été placés dans les exploitations :

* 335 botteleuses;
* 180 hache-pailles;
* 123 charrettes;
* 531 faux et;
* 4 012faucilles.

Dans ce même cadre, les services d’appui conseil du MRA ont appuyé la réalisation d’infrastructures de stockage et de conservation du fourrage dont 560 fenils et 11 magasins.

Par ailleurs, il a été stocké  1 451 212tonnes de résidus de récoltes composées de :

* 1 206 283 tonnes de tiges de céréales,
* 180 838 tonnes de fanes de légumineuses et,
* 33 535 tonnes de paille de riz.

Enfin 30 556 tonnes de cultures fourragères ont été produites au cours de la campagne.

Concernant les semences fourragères, 72 856 kg (73 tonnes environ) de semences fourragères ont été mis à la disposition des éleveurs et composés comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Désignations | Quantités (kg) |
| 1 | Niébé | 23 590 |
| 2 | Sorgho | 5 717 |
| 3 | Maïs fourrager | 20 002 |
| 4 | Mucuna | 6 663 |
| 6 | Dolique | 1 639 |
| 7 | Siratro | 25 |
| 8 | Soja | 15 220 |
|  9 | Total | 72 856 |

Il faut noter que l’absence d’une méthodologie harmonisée et consensuelle de collecte des données sur le foin, les résidus de récolte et les cultures fourragères entache la fiabilité des données d’une année à l’autre. Cette lacune devrait être comblée avec les journées de programmation, ce qui contribuerait sans doute à améliorer la fiabilité des données collectées.

#### 2.1.3.2. Vacciner 18 000 000 têtes de volaille contre la maladie de Newcastle

Au total 8 386 618 volailles ont été vaccinées  contre la maladie de New Castle; ce qui représente un taux de réalisation de 47% environ. Comparée à celle de l’édition précédente qui est de 42%, l’année 2010 enregistre donc un accroissement 5 points pour cet engagement. Cette performance est en partie due à l’implication des vaccinateurs volontaires villageois dans les opérations de sensibilisation et de vaccination et l’appui du CPAVI pour le maintien de la chaîne de froid. Au cours de l’année, 279 nouveaux VVV ont été formés et 160 anciens VVV recyclés dont 3 femmes. Dans la même période, 247 réfrigérateurs et 764 bouteilles de gaz ont été mis à la disposition des ZATE pour la conservation des vaccins. Le taux de couverture vaccinale reste néanmoins faible 23% même s’il a connu également une amélioration de 5 points par rapport à 2009.

Les difficultés rencontrées lors de la réalisation de cet engagement sont : l’insuffisance de kit pour les vaccinateurs villageois volontaires, la faible mobilisation des producteurs, en fin l’insuffisance en appareils de conservation couplé à des ruptures de vaccins et ravitaillement irrégulier de certaines DRRA.

#### 2.1.3.3. Collecter et transformer 4 000 000 de litres de lait

Les résultats atteints sont de 2 691 092 litres de lait collecté au niveau des unités de production encadrées et suivies, soit un taux de réalisation de 67% de l’objectif.

La réalisation de cet engagement enregistre une amélioration de 3 points environ par rapport à la 13ème édition (2.550.994 litres soit 64% de taux de réalisation).

Dans l’objectif d’améliorer la productivité en lait des bovins, 612 vaches ont été inséminées et 153 bovins de race laitière diffusés au cours de cette année.

Au titre des formations, 2 343personnes dont 1 045 femmes *(45 %*)et 442 jeunes *(19 %*)ont également été formées sur la production et la transformation du lait.

Les résultats de cet engagement pourraient toujours être améliorés par une augmentation des capacités techniques, matérielles et financières chez les acteurs de la filière lait.

#### 2.1.3.4. Produire 45 000 tonnes de viande contrôlée.

Au 31 décembre 2010, cet engagement a été réalisé à un taux de 84% environ. En effet 38 018tonnes de viande contrôlée ont été mises à la disposition des consommateurs.

Pour cet engagement, une amélioration de 24 points a été enregistrée par rapport à la 13ème édition (26 tonnes produites avec un taux de réalisation de 59%).

Cet état de fait s’explique par une diminution des abattages clandestins, une augmentation de personnels qualifiés pour l’inspection et la réalisation de nouvelles aires d’abattages.

En effet, 2 abattoirs, 47 aires d’abattage, 21 boucheries, 34 étals de boucherie ont été construits au cours de l’année.

Au titre des formations, 17 899 producteurs ont été formés dans la Filière bétail/viande, dont *30%* de femmes et *31%* de jeunes, sur les techniques de production, de transformation et de conservation de la viande. Aussi, 11 875 éleveurs de volailles ont-ils été formés dans la Filière aviculture traditionnelle, dont *40 %* de femmes et *18 %* de jeunes.

### 2.1.4. Sous-secteur environnement

#### 2.1.4.1. Promouvoir la lutte mécanique contre les végétaux aquatiques envahissants (jacinthe, typha, etc.)

La lutte mécanique a été menée sur les barrages de Ouagadougou en juillet/aout 2010 avec l’appui financier de l’ONEA.

En ce qui concerne le *Typhas domingensis* il est surtout localisé sur le barrage de Toécé ( barrage de Oumarou KANAZOE ) situé dans le secteur phytogéographique subsahélien, dans la province du Passoré. Des sorties terrain au cours des camapgnes 2010 et 2011 ont permi la réalisation d’une cartographie et l’estimation de la superficie occupée par *Thypha domingensis*, à partir de l’interprétation d’images satellite de haute résolution couplée .

La carte finale d’occupation du lac du barrage de Toécé produite après la vérification-terrain a permis d’estimer les superficies des différentes unités cartographique suivantes :

* Surface non couverte par la végétation aquatique : 4 749 ha soit 65% du lac de barrage ;
* Touffes monospécifiques à *Typha domingensis : 1222 ha soit 17%*;
* Végétation herbacée de bordure : 1339 ha soit 18%.Le thypha domingensis ou « peste verte » devient de plus en plus une véritable menace pour l’existence du barrage de Toécé tant du point de vue écologique que socio-économique; à terme elle risque de compromettre les activités économiques qui ont lieu actuellement autour et sur le plan d’eau (activités agricoles et pêche). Le phénomène de propagation de Thypha domingensis devient encore plus inquiétant quand on sait que sa présence est à l’heure actuelle signalée sur plusieurs plans d’eau à travers le territoire national.

Au regard de l’ampleur que prend le fléau, les propositions d’actions à court et moyen terme suivantes sont faites :

* La mise en place d’un comité interministériel de suivi des plantes envahissantes dans les grands plans d’eau du Burkina Faso avec pour mission
* l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de lutte contre les plantes envahissantes
* l’élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de la matérialisation, de protection et de respect de la bande de servitude sur les plans d’eau du Burkina Faso,

Des réflexions sont en cours pour que ces tiges puissent être utilisées dans la vannerie. Cette exploitation pourrait mettre cette plante aquatique sous contrôle

#### 2.1.4.2. Promouvoir 04 espèces pourvoyeuses de Produits Forestiers Non Ligneux adaptées à la protection des berges

En 2010, les outils ont été confectionnés et diffusés à l’effet d’informer et de sensibiliser les populations sur l’importance et les avantages de plus de 04 espèces pourvoyeuses de Produits Forestiers Non Ligneux adaptées à la protection des berges. Il s’agit :

* 200 dépliants sur Saba senegalensis ;
* 200 dépliants sur Balanites aegyptiaca ;
* 500 posters et 10 dérouleurs sur la période de disponibilité et l’importance des PFNL issus de plus de 04 espèces.

1000 acteurs ont été touchés par des actions de promotion des produits transformés issus du *Vitellariaparadoxa* (Karité), de *Saba senegalensis*(liane goïne),de*Balanites aegyptiaca* (dattier du désert), de *Adansoniadigitata* (Baobab), des *Acacia sp* (gommiers) à l’occasion de 09 journées promotionnelles organisées par ou co-organisées avec l’appui de l’APFNL.

Plus de 22 000 personnes ont été formées en techniques de valorisation et de promotion des produits issus de 04 espèces pourvoyeuses de Produits Forestiers Non Ligneux : *Vitellariaparadoxa* (Karité), de *Saba senegalensis*(liane goïne),de*Balanites aegyptiaca* (dattier du désert), de *Adansoniadigitata* (Baobab).

Une mise en défens de 13 750 ha délimitée et enrichie avec 33 500 plants de *Balanites aegyptiaca*  et 4250 plants de *Saba senegalensis* dans les régions du Nord et du Centre Nord.

#### 2.1.4.3. Mettre en place une unité de suivi et d’information des acteurs sur les conditions d’utilisation et d’élimination des emballages vides et/ou produits non utilisés ou périmés

Aucun n’est disponible.

#### 2.1.4.4. Protéger 200 km de berges des plans et cours d’eau.

Les berges, zones de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, possèdent une grande valeur écologique. Cette transition est naturellement une succession d’aires plus ou moins grandes constituant des biotopes propices au développement d’une flore et d’une faune typique

La protection des berges doit permettre entre autres de stabiliser la berge,empêcher son érosion, recréer un écosystème riche et typique des cours d’eau,

En 2010, 256 533 plants ont été mobilisés pour réaliser 149,145 km de berges des plans et cours d’eau, représentant une superficie de 123,05 ha, soit un taux de réalisation de 74,57%.

En 2011, 187,75 ha de berges ont été reboisé dans le cadre de la protection des berges

## 2.2. Situation de la mise en œuvre des résolutions prises

### 2.2.1. S’engager au respect de la zone de servitude des plans d’eau et cours d’eau selon l’usage

En 2010, 76 comités de gestion des points d’eau ont été mis en place et formés en vue d’un meilleur usage des infrastructures. Les pasteurs participent aux concertations liées aux ressources en eau.

La loi d’orientation relative au pastoralisme a été diffusée lors de plus de 2000 séances de sensibilisation, ce qui a permis d’insister sur l’usage partagé des eaux à travers les articles 67 à 72 et l’arrêté 2000-31/MRA/AGRI/MEE/MEF/MATS/MEM/MIHU du21 juillet 2000 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs.

Cet arrêté est en cours de relecture pour tenir compte de tous les usagers des ressources naturelles et sa mise en œuvre permettra sans nul doute d’instaurer un climat apaisé entre utilisateurs des ressources en eau.

### 2.2.2. Contribuer à la sensibilisation des acteurs et à la mise en place des Comités Locaux de l’Eau (CLE) tout en visant l’équité dans leurs compositions, et contribuer à l’entretien courant des ouvrages hydrauliques

Les actions suivantes ont été menées :

* **mise en place de Comités Locaux de l’Eau (CLE)**
* deux (02) CLE dans l’espace de gestion du Mouhoun (Bougouriba7, Plandy) ;
* un (01) CLE dans l’espace de gestion des Cascades (Noula) ;
* un(01) CLE dans l’espace de gestion du Liptako (Kanbi ouest) ;
* un (01) CLE dans l’espace de gestion du Gourma (Queue-Sirba) – action d’installation et appui au démarrage des activités ;
* poursuite des activités de mise en place de cinq (05) CLE par le programme VREO (Vranso1, Vranso2, Banifing2, Sourou et Poni1).
* **renforcement des capacités des CLE et appui à la mise en œuvre de leurs activités à travers des formations (plaidoyer, techniques de négociation, économie d’eau…).**

Pour ce volet, en plus des CLE en cours d’installation, les anciens CLE sont également bénéficiaires des actions de renforcement de capacités initiées.

La prise en compte du genre et le respect de l’équité dans la composition des CLE fait l’objet de séance d’information et de sensibilisation au cours de la mise en place des CLE. Aussi, en 2010, dans le document guide actualisé de conception, création et de fonctionnement des CLE, des orientations visant l’équité sont-elles clairement données.

### 2.2.3. Organiser des séances de restitution des résultats en général et en particulier les engagements pris lors de la 14èmeJNP à la base

Aucun bilan n’est disponible pour ce volet.

### 2.2.4. Contribuer à la lutte contre l’ensablement des cours d’eau et des retenues d’eau liés aux exploitations anarchiques agro-sylvo-pastorales

La lutte contre l’enssablement des cours d’eau a surtout été méne par le Programme de Lutte Contre l’Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN) cofinancé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission de l’UEMOA. Les actions ont portées sur fixation de dunes, récupération de terres dégradées et protection des berges et le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et matérielles des populations et acteurs locaux.

En 2010 les résultats suivants ont été enregistré :

* ***Fixation de dunes :***
* 250 ha de dunes fixés par des boutures d’euphorbe ;
* 335 ha de dune en fixation entretenus;
* 310 ha de semis directs et d’enherbement réalisés.
* ***Récupération des terres dégradées :***
* 500 ha de terres dégradées sous solés ;
* 500 ha de plantation réalisés sur les terres sous solées ;
* 390 ha de cordons pierreux réalisés;
* 317 ha de plantations de 2009 regarnis;
* 200 ha de semis directs réalisés;
* 50 ha de zaï réalisés.
* ***Protection du réseau hydrographique :***
* 20 kms de haies vives regarnis;
* 52 kms de végétalisation de diguettes regarnis;
* 250 ha de RNA réalisés ;
* 30 kms de plantation le long des berges réalisés;
* 800 m3 de gabions pour le traitement des ravines mis en place.
* ***Communication***
* 800 séances d’animation/sensibilisation tenues ;
* 4 émissions radios ‘’Burkina variétés’’ réalisées ;
* 10 heures d’émissions radiodiffusées ;
* 11 séances de projection du film documentaire réalisées ;
* 11 présentations de la pièce de théâtre forum effectuées ;
* 1000 calendriers 2010 produits.
* ***Renforcement des capacités organisationnelles***
* 480 producteurs alphabétisés.

### 2.2.5. Contribuer à la réduction de la pollution des cours d’eau et des nappes phréatiques due à l’utilisation des pesticides dans l’agriculture, et à l’exploitation minière et industrielle

Dans le cadre de la lutte contre les pollutions, des sites de contrôle ont été mis en place et font l’objet de suivi avec l’appui de partenaires.

Ainsi, plusieurs prélèvements et analyses au Laboratoire ont été réalisés.

Cette exploitation pourrait mettre cette plante aquatique sous contrôle.

En septembre 2010, dans le cadre du partenariat entre l’état burkinabé et la région Wallonie de Belgique, le Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie a organisé un stage intensif de deux semaines sur le thème «Production minière et gestion de l’environnement». Ce stage a regroupé des professionnels de l’administration et des miniers avec pour objectif d’informer les participants sur les techniques et procédés d’exploitation des industries minières et d’autre part de les outiller pour un traitement et une réutilisation adéquats des eaux usées minières.

## 2.3. Situation de la mise en œuvre des recommandations prises

### 2.3.1. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie en matière d’hydraulique pastorale

Au cours de l’année 2010, l’adoption du PAPISE et de la PNDL a pris en compte la gestion intégrée des ressources en eau. Les réflexions se poursuivent pour la finalisation des termes de référence qui vont permettre de conduire une étude sur l’ensemble du pays en vue de la proposition d’une stratégie nationale d’hydraulique pastorale.

### 2.3.2. Diffuser, vulgariser et appliquer effectivement les textes réglementaires (gestion de l’eau, pastoralisme, pollution etc.)

La diffusion et la vulgarisation des textes réglementaires sur la gestion de l’eau s’est faite à travers les réunions et ateliers organisées par les structures centrales (DGRE et SP PAGIRE) et aussi par celles des organismes de bassin, notamment l’Agence de l’Eau du Nakanbé. Les cibles sont l’administration et les services techniques, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et les usagers.

Une étude (Modes de gestion des services publics de distribution d’eau potable dont le Volet 2 porte sur l’actualisation du recueil) a été entamée en 2010 au niveau de la DGRE pour actualiser le recueil des textes juridiques de la Loi sur l’eau éditée depuis novembre 2005 et qui ne regroupe pas l’ensemble des textes pris à ce jour. En plus, il sera dressé un répertoire des textes sur l’eau pris au niveau d’autres départements ministériels. Les résultats permettront une meilleure diffusion des textes réglementaires sur la gestion de l’eau.

L’application des textes réglementaires sur la gestion de l’eau sera mieux encadrée et suivi avec la mise en œuvre de la Police de l’eau qui, en plus du volet répressif comporte un volet administratif.

Au niveau du Ministère des ressources animales, les actions ci-après ont été réalisées :

* diffusion de 25 brochures de la loi d’orientation relative à la gestion de l’eau ainsi que les textes d’applications ;
* diffusion et ventilation de 500 exemplaires du décret 2007-408/PRES/PM/MRA/MAHRH/MATD du 3 juillet 2007 portant conditions d’exploitation des ressources en eau à des fins pastorales.

### 2.3.3. Rendre opérationnelle la police de l’eau

La police de l’eau (pris par décret n°2008-423/PRES/PM/MAHRH/MECV/MS/SECU du 10 juillet 2008 portant définition, composition, attribution et fonctionnement) dont l’objectif est de contribuer à la protection des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier contre les atteintes qu’elles peuvent subir, est en pleine opérationnalisation.

Les documents et instruments majeurs de mise en œuvre ont été élaborés et adoptés au niveau national au cours de l’année 2010. Ce sont : (i) le mémento des infractions et des sanctions, (ii) le manuel de procédures et (iii) la stratégie assortie d’un plan de communication des textes élaborés.

Les actions d’opérationnalisation se poursuivent et les rencontres sur l’ancrage institutionnel, l’implication des acteurs à la mise en œuvre et le suivi des actions, sont en cours.

### 2.3.4. Réhabiliter les barrages dégradés ou sinistrés

En 2010, l’Etat a mis l’accent sur la réalisation des études de réhabilitations. En 2011, les travaux de réhabilitations seront effectifs grâce aux moyens de l’Etat (1.6 milliard f CFA), à un accord signé avec la Suède (6.5 milliards f CFA), au Plan Quinquennal Prioritaire de l’ABN (environ 9 milliards f CFA)

42 études de réhabilitations de barrages sinistrés ont été réalisées par l’AGETEER. Par ailleurs environ une quinzaine d’études de réhabilitations ont été réalisées par d’autres structures comme le PADER G/K, projet AHA de l’ALG III, Projet Petits Barrages BAD (PPB/BAD), PPB/EST, PADAB II, PIGEPE etc. Néanmoins une dizaine de barrages ont été réhabilités en 2010 par les structures ci-dessus.

### 2.3.5. Matérialiser et faire respecter les couloirs d’accès à l’eau pour le bétail

Dans le cadre de la matérialisation et de respect des couloirs d’accès à l’eau pour le bétail, les actions ci-dessous ont été réalisées :

* 1050 km de piste (réhabilitation) sont en cours de matérialisation avec la construction 36 aires de repos.
* 237 km de pistes à bétail ont été délimités
* 1282 km de pistes à bétail ont été identifiées

La loi d’orientation relative au pastoralisme diffusée lors de plus de 2000 séances de sensibilisation a permis d’insister sur l’utilisation et l’entretien des couloirs d’accès aux points d’eau à travers les articles 28 à 35 de la loi d’orientation relative au pastoralisme et le décret 2007-408/PRES/PM/MRA/MAHRH/MATD du 3 juillet 2007 portant conditions d’exploitation des ressources en eau à des fins pastorales.

### 2.3.6. Renforcer les capacités des producteurs sur les adaptations aux changements climatiques

La Direction Générale de la Promotion de l’Economie Rurale a initié en 2010des réflexions à l’effet de créer un mécanisme d’assurance agricole au Burkina Faso.

Pour ce faire,une évaluation de la situation et une proposition de création d’un Comité technique national ont été faitesen vue de mettre en place une agence nationale d’assurance agricole et d’un fond d’indemnisation agricole pour mieux faire face aux calamités naturelles frappant les zones rurales et causant des sinistres aux activités agricoles, d’élevage, de sylviculture et de pêche.

De l’évaluation de la situation, il ressort que :

1. Les agriculteurs au Burkina Faso, comme dans de nombreux pays en voie de développement, sont confrontés à un éventail de risques de marché et de production qui rendent leurs revenus volatiles d'une année à l’autre. Les agriculteurs sont également confrontés à des risques catastrophiques tels que, les sécheresses, les invasions de ravageurs, ou les inondations, par exemple. Ces risques, à défaut d’être bien gérés, peuvent annihiler les efforts d’investissement de l’Etat dans le secteur agricole ou mettre en péril les moyens d’existences des populations agricoles et ralentir ainsi la réduction de la pauvreté et le développement en général.
2. Les recherches empiriques montrent que les agriculteurs ne sont pas en mesure de faire face pleinement à ces types de risques. Les risques qui affectent une région ou communauté en même temps, en particulier ceux qui impliquent des pertes catastrophiques, pose des difficultés particulières. Il y a un intérêt croissant pour les produits d'assurance, qui pourraient constituer une solution efficace pour la gestion des risques agricoles.
3. Une assurance agricole repose sur une relation contractuelle qui met en lien étroit un assureur et des assurés. En vertu de ce principe, les producteurs agricoles peuvent souscrire à une protection annuelle pour différentes cultures et selon différentes options de protection.
4. En plus de sécurisé les moyens de production et les revenus de l’activité agricole, l’assurance agricole améliore l’adoption des techniques agricoles améliorées notamment les semences améliorées, et les équipements agricoles. Elle améliore également le climat de confiance entre les institutions de crédit et les producteurs, ce qui permet d’accroître les sources de financement de l’agriculture.
5. Au vu de ce qui précède, l’UEMOA, à travers la BOAD, a conduit une étude de en mise en place d’un mécanisme d’assurance récolte dans la zone UEMOA dont la validation des résultats de la première phase a eu lieu au siège de la BOAD à Lomé, République du Togo, du 11 au 12 août 2010.
6. Dans la sous régions, des pays comme le Benin et le Sénégal ont déjà mis en place des caisses d’assurances agricoles dans le cadre de partenariats public-privé. Au Ghana et au Mali, des projets pilote d’assurance agricole sont en cours de réalisation avec l’appui de l’ONG IPA (Innovations for Powerty Action)
7. Au Burkina Faso, la société FASOCOTON expérimente depuis quatre années une assurance équipement agricole destinée aux cotonculteurs de sa zone d’intervention. Le Secrétariat Permanent de la Filière Coton, avec l’appui de la Banque Mondiale a également engagé, depuis 2009, les réflexions pour la mise en place d’une assurance climatique ciblée sur le coton.
8. Dans le cadre des recommandations et perspectives du rapport à mi-parcours de l’année 2010 de la CST/DRSA, le principe d’engager la réflexion pour la création d’une agence nationale d’assurance agricole et d’un fond d’indemnisation agricole face aux catastrophes y a été inscrit.

Compte tenu de la complexité de la question, les pistes de réflexion s’orientent vers :

1. la création du cadre institutionnel formel devant assurer la mise en œuvre du mécanisme de gestion des risques climatiques à travers un arrêté interministériel portant création d’un Comité technique national chargé de la mise en place d’une agence nationale d’assurance agricole et d’un fond d’indemnisation agricole face aux calamités naturelles frappant les zones rurales et causant des sinistres aux activités agricoles, d’élevage, de sylviculture et de pêche est en examen. Un projet d’arrêté interministériel est ainsi en cours d’analyse.
2. l’adossement au mécanisme d’assurance agricoled’un fond d’indemnisation agricole qui pourrait jouer également le rôle de réassureur car l’assurance agricole est un outil de gestion des risques agricoles qui couvre les pertes attribuables aux phénomènes incontrôlables et non prévisibles tel que le climat. Cependant, lorsque les risques sont covariants, une assurance devient non viable compte tenu de l’ampleur des catastrophes. C’est aussi pour cette raison qu’il est proposé de lui adossé.

En sus des réflexions qui ont été menées sur les réponses à apporter aux changements climatiques, des actions de renforcement des capacités ont été menées :

* Formation/Recyclage de 47 formateurs en Changements Climatiques composés de cadres du MECV, des services déconcentrés du MECV, les représentants des mairies des treize chefs-lieux de régions.
* (8) ateliers régionaux de formation regroupant les 13 régions du Burkina Faso sur les implications des changements climatiques pour les secteurs clés de l’économie de chaque région, regroupant les Gouverneurs, les Haut-commissaire, les Maires, les Conseillers, les agents et directeurs des services techniques régionaux et provinciaux, ont été organisés au profit de 480 personnes ;
* 168 810 personnes environ ont été sensibilisées sur les changements climatiques à travers les mass-médias ;
* Un réseau de journaliste et de communicateurs du Cercle d’Information en Changements climatiques (CIC) fonctionnel
* formation de 20 relais locaux et sensibilisation de45 000 personnes ;
* mise en place d’un réseau des parlementaires en changements climatiques ;
* mise en place d’une coalition de la société civile sur les changements climatiques mis en place ;
* organisation d’un atelier de sensibilisation des Maires du Burkina Faso sur la prévention et la gestion des catastrophes dans un contexte de changements climatiques ;
* élaboration et distribution de cinq (5) supports pédagogiques de sensibilisation et de formation dont 995 PANA simplifiés et 2085 autres supports ;
* multiplication au profit des populations, 7 500 documents simplifiés du PANA et versions traduites en langues nationales (Fulfudé, Dioula, Mooré et Tamacheq).
* Elaboration d’un catalogue sur les pratiques d’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso. Ce document de capitalisation des expériences, des acquis endogènes en matière de mitigation des effets du changement climatique. devraient servir à orienter et à améliorer les politiques de développement rural et d’adaptation au changement climatique dans notre pays. Au total 55 bonnes pratiques de gestion durables des terres reparties dans différentes thématiques ont été répertoriées. Il s’agit des bonnes pratiques agronomiques, halieutiques forestières et agroforesitère, zootechniques et pastorales énergétique, organisationnelles .

# III. ANALYSE DES ECARTS OBSERVES

## 3.1. Analyse des écarts pour les engagements pris

### 3.1.1. Analyse des écarts dans le sous-secteur de l’agriculture

Dans le sous-secteur de l’agriculture, l’ensemble des engagements pris par les différents acteurs a été tenu excepté celle relative à l’application des textes en matière de protection des berges. Toutefois, les niveaux de réalisation des deux premiers engagements demeurent difficiles à apprécier en raison de la complexité de ces engagements (le renseignement des indicateurs y relatifs requiert des enquêtes).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Engagements** | **Taux de réalisation** | **Ecarts** | **Observations** |
| 1 | Mobiliser la contribution financière pour la gestion et l’entretien des points d’eau potable ; |   |   | Réalisé |
|  2 | Exploiter toutes les superficies aménagées ; |   |   | Réalisé |
|  3 | Sensibiliser sur la loi 034 portant régime foncier en milieu rural ; | 100 | 0 |  Réalisé |
|  4 | Appliquer les textes en matière de protection des berges (délimitation, reboisement, etc.) ; | 0 | 100 |  Non réalisé |
|  5 | Contribuer en nature et en espèces pour la réalisation des aménagements. | 60 | 40 |  Réalisé |

### 3.1.2. Analyse des écarts dans le sous-secteur des ressources halieutiques

L’ensemble des engagements pris ont été tenupar les acteurs dans le sous-secteur des ressources halieutiques. Les niveaux de réalisation des engagements sont forts appréciables. Toutefois, l’appréciation des deux derniers engagements reste difficile en raison de la nature même de ces engagements.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Engagements** | **Taux de réalisation** | **Ecarts** | **Observations** |
| 1  | Augmenter la production du poisson de 25% ; | 99 | 1 |   |
|  2 | Mettre en place un groupement de pêcheurs par plan d’eau pérenne existant ; | 100 | 0 |   |
|  3 | Mettre en place une structure faîtière nationale des pêcheurs ; | 100 | 0 |   |
|  4 | Former les acteurs pour la promotion de l’aquaculture ; |   |   | Réalisé |
|  5 | Respecter les normes de pêche sur l’ensemble des barrages.  |   |   | Réalisé |

### 3.1.3. Analyse des écarts dans le sous-secteur des ressources animales

Au titre du sous-secteur des ressources animales, tous les engagements pris ont connu un début d’exécution. Le niveau de mise en œuvre des engagements reste supérieur à 65% excepté celui relatif à la vaccination de 18 000 000 de têtes de volaille contre la maladie de Newcastle, qui se situe à 23%.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Engagements** | **Taux de réalisation** | **Ecarts** | **Observations** |
| 1 | Produire 6 500 000 bottes de foin de 10 kg ; | 66 | 36 |   |
|  2 | Vacciner 18 000 000 têtes de volaille contre la maladie de Newcastle ; | 23 | 77 |   |
|  3 | Collecter et transformer 4 000 000 de litres de lait ; | 67 | 33 |   |
|  4 | Produire 45 000 tonnes de viande contrôlée. | 84 | 16 |   |

### 3.1.4. Analyse des écarts dans le sous-secteur de l’environnement

Pour le sous-secteur de l’environnement, tous les engagements pris ont été mise en œuvre à des degrés divers excepté celui relatif à la mise en place d’une unité de suivi et d’information des acteurs sur les conditions d’utilisation et d’élimination des emballages vides et/ou produits non utilisés ou périmés.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Engagements** | **Taux de réalisation** | **Ecarts** | **Observations** |
|  1 | Promouvoir la lutte mécanique contre les végétaux aquatiques envahissants (jacinthe, typha, etc.) ; |   |   | réalisé |
|  2 | Promouvoir 04 espèces pourvoyeuses de Produits Forestiers Non Ligneux adaptées à la protection des berges ; |   |   | réalisé |
|  3 | Mettre en place une unité de suivi et d’information des acteurs sur les conditions d’utilisation et d’élimination des emballages vides et/ou produits non utilisés ou périmés ; |   | 100 |   |
|  4 | Protéger 200 km de berges des plans et cours d’eau. | 74,57 | 25,43 |   |

## 3.2. Analyse des écarts pour les résolutions prises

Toutes les résolutions prises lors de la 14ème édition de la JNP ont été mises en œuvre, excepté celle relative à l’organisation de séances de restitution des résultats en général et en particulier les engagements pris lors de la 14ème JNP à la base.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Engagements** | **Taux de réalisation** | **Ecarts** | **Observations** |
|  1 | S’engager au respect de la zone de servitude des plans d’eau et cours d’eau selon l’usage ; |   |   | réalisé |
|  2 | Contribuer à la sensibilisation des acteurs et à la mise en place des Comités Locaux de l’Eau (CLE) tout en visant l’équité dans leurs compositions, et contribuer à l’entretien courant des ouvrages hydrauliques ; |   |   | réalisé |
|  3 | Organiser des séances de restitution des résultats en général et en particulier les engagements pris lors de la 14ème JNP à la base ; | 0 | 100 |  Non réalisé |
|  4 | Contribuer à la lutte contre l’ensablement des cours d’eau et des retenues d’eau liés aux exploitations anarchiques agro-sylvo-pastorales ; |   |   | réalisé |
|  5 | Contribuer à la réduction de la pollution des cours d’eau et des nappes phréatiques due à l’utilisation des pesticides dans l’agriculture, et à l’exploitation minière et industrielle. |   |   | réalisé |

## 3.3. Analyse des écarts pour les recommandations prises

Toutes les recommandations prises lors de la 14ème édition de la JNP ont été mises en œuvre. Toutefois, les niveaux de mises en œuvre restent difficiles à apprécier en raison de la nature des recommandations.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Recommandations**  | **Taux de réalisation** | **Ecarts** | **Observations** |
| 1 | Elaborer et mettre en œuvre la stratégie en matière d’hydraulique pastorale ; |   |   | réalisé |
|  2 | Diffuser, vulgariser et appliquer effectivement les textes réglementaires (gestion de l’eau, pastoralisme, pollution etc.) ; |   |   | réalisé |
|  3 | Rendre opérationnelle la police de l’eau ; |   |   | réalisé |
|  4 | Réhabiliter les barrages dégradés ou sinistrés ; |   |   | réalisé |
|  5 | Matérialiser et faire respecter les couloirs d’accès à l’eau pour le bétail ; |   |   | réalisé |
|  6 | Renforcer les capacités des producteurs sur les adaptations aux changements climatiques. |   |   | réalisé |

# CONCLUSION

Le niveau de mise en œuvre des engagements, résolutions et recommandations prises lors de la 14ème édition de la JNP est relativement satisfaisant, ce qui dénote du sérieux des acteurs par rapport aux engagements pris, faisant du même coup la JNP un cadre privilégié de concertation pour l’ensemble des acteurs du secteur du développement rural. Toutefois, des efforts doivent être fournis pour améliorer la capitalisation des actions menées dans le cadre des engagements, résolutions et recommandations prises par les acteurs. Aussi, un comité interministériel de suivi des engagements devrait-il être mis en place.